

COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 30 novembre 2012

L'an deux mille douze, le 30 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 24 novembre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, M. Patrick BERTRAND, Vice-Président, Mme Aline FOUASSIER, MM. Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, MM. Gérard SADOIS, Patrick SOIDET (remplaçant M. Marcel FOULON), Jean-Charles PAILLARD, Mmes Véronique GOUDY, Diane ZAMMIT (remplaçant Mme Carol LE STRAT), M. Daniel GUIET, MM. Jean-Claude NOUHANT, Alain MESMIN, François DUMEZ, Jacques PALLAS, Jean BALON, Pascal PAUVREHOMME, Daniel MARTIN (remplaçant M. Gérard DEVE), René CHAGNON, Jean-Pierre PINEAU, Mme Anne-Marie SIRREY, M. Stéphane GOURIER.

Procuration : M. Dominique DELPOUX a donné procuration à M. André LAIGNEL

Absents excusés : Mme Isabelle BRUNEAU, MM. Nicolas GONTHIER, Thierry LEDET et Bruno PERRIN.

M. Le Président ouvre la séance à 18 h 00.
Il indique qu'il a reçu une procuration de M. Dominique DELPOUX.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 – AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

DOSSIER 1-1 : Procédure de retrait de la commune de Mareuil-sur-Arnon de la CCPI – dispositions modificatives aux contrats et services communautaires

Dans le cadre de la procédure de retrait de la commune de Mareuil-S/Arnon de la CCPI suite à l'arrêté préfectoral du 28 juin 2012 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale du Cher et donc l'adhésion de Mareuil-S/Arnon à la communauté de communes de FerCher Pays Florentais, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'ensemble des dispositions juridiques, organisationnelles, financières et comptables modificatives aux contrats et services communautaires (assurances, services scolaires et péri-scolaires, transports, déchets ménagers...) liés à la sortie officielle de Mareuil-S/Arnon de la CCPI au 1^{er} janvier 2013.

M. Jean-Pierre PINEAU, délégué communautaire, Maire de la commune de Mareuil-S/Arnon intervient pour évoquer le contexte de cette procédure de retrait. Il observe qu'il a personnellement beaucoup appris et tiré de nombreux bénéfices de cette appartenance de Mareuil S/Arnon à la CCPI. Il explique toutefois que la commune a privilégié une autre orientation institutionnelle en adhérant à la communauté FerCher Pays Florentais. La sortie de la CCPI n'est pas une rupture mais une séparation amiable.

Le Président prend acte de ces propos et souhaite « bon vent » à Mareuil S/Arnon dans son nouveau groupement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à prendre l'ensemble des dispositions modificatives liées à la sortie de Mareuil-S/Arnon de la CCPI.

.../...

2 – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

DOSSIER 2-1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2013

Le Président présente au Conseil de Communauté les grandes orientations budgétaires en matière d'investissement et de fonctionnement pour les budgets primitifs 2013 de la CCPI.

Il précise que la préparation des budgets 2013 de la CCPI s'inscrit dans le cadre d'une conjoncture de crise économique et financière majeure générant de fortes inquiétudes sur le devenir des modes de financement des collectivités.

Dans un contexte extrêmement contraint des concours financiers de l'Etat aux collectivités, des priorités intercommunales émergent : mise en œuvre de politiques innovantes d'aménagement et développement du territoire, des services aux habitants, maîtrise et optimisation de la fiscalité et de l'endettement, gestion économique des charges de gestion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les orientations budgétaires de la CCPI pour 2013.

DOSSIER 2-2 : Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 3 au BP 2012

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter une DMB N° 3 du budget principal 2012 de la CCPI telle qu'elle figure :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
020/01/900	dépenses imprévues	- 615,00 €
2033/184/421/03411	annonces pour Maison des Services périscolaires de Chârost	- 80,00 €
2183/184/421/03411	bureautique-informatique Maison Services périscolaires Chârost	1 240,00 €
2188/184/421/03411	équipement divers pour Maison des Services périscolaires Chârost	1 250,00 €
2317/184/421/03411	aménagements Maison des Services périscolaires Chârost	- 5 210,00 €
2317/111/822/06820	travaux de voirie à Sainte-Lizaigne	- 15 330,00 €
21735/20/0621	pose volets roulants école primaire Sainte-Lizaigne	16 130,00 €
2183/20/0621	équipements informatiques pour groupe scolaire Sainte-Lizaigne	- 800,00 €
21735/411/004013	travaux. sur réseau chauffage au gymnase Diderot Issoudun	650,00 €
21735/311/00311	entretien des chaudières de la Boîte à Musique Issoudun	- 650,00 €
2317/170/414/0241	solde honoraires construction. Maison Associations St-Georges	305,00 €
21735/251/0824	pose d'un évier à la cantine de Chézal-Benoît	1 550,00 €
2188/251/0824	équipements divers pour cantine de Chézal-Benoît	- 1 550,00 €
2033/111/822/08820	insertion annonce travaux voirie à Chézal-Benoît	720,00 €
2183/251/0824	équipements bureautique cantine de Chézal-Benoît	- 720,00 €
21735/20/0122	pose de stores à l'école primaire de Reuilly	640,00 €
2184/251/0124	clips tables et chaises pour cantine de Reuilly	1 440,00 €
2188/251/0124	équipements divers pour cantine de Reuilly	- 1 000,00 €
2188/421/01410	équipements divers pour centre de loisirs de Reuilly	- 750,00 €

.../...

2317/111/814/01811	travaux d'éclairage public à Reuilly	- 330,00 €
21735/411/014011	travaux à la halle des sports JP Berlot de Reuilly	4 000,00 €
21735/412/01402	travaux au stade de Reuilly	- 4 000,00 €
21735/20/0521	travaux à l'école de Paudy	- 1 110,00 €
2183/20/0521	informatique pour l'école de Paudy	- 2 040,00 €
2188/412/05402	équipements divers pour le stade de Paudy	- 2 530,00 €
21735/412/05402	travaux au stade de Paudy	5 680,00 €
2317/178/414/00403	aménagements de la Maison des Associations d'Issoudun	40 000,00 €
2317/163/211/00212	travaux à la maternelle George Sand	- 30 000,00 €
2152/180/815/00812	équipements divers pour le TIG	- 10 000,00 €
21571/822/0780	matériel roulant pour Saint-Ambroix	- 21 000,00 €
2158/823/07030	achat débroussailleuse pour Saint-Ambroix	620,00 €
21735/20/0720	travaux entretien à l'école de Saint-Ambroix	- 3 310,00 €
2317/111/822/0780	travaux de voirie à Saint-Ambroix	23 330,00 €
2152/183/823/11821	équipements pour jardin d'Anthonine à Diou	- 150,00 €
2317/111/814/1181	travaux éclairage public à Diou	- 470,00 €
2158/821/11820	matériel technique divers pour Diou	- 1 040,00 €
2317/111/822/1182	travaux de voirie à Diou	1 660,00 €
2317/166/412/1042	travaux aux vestiaires de Ségry	- 3 000,00 €
2317/111/822/1082	travaux de voirie à Ségry	3 000,00 €
2033/111/822/02820	frais insertion pour entrées de bourg à St-Georges/Arnon	720,00 €
2317/111/822/02820	travaux pour entrées de bourg à St-Georges/Arnon	- 860,00 €
2317/111/822/03820	travaux de voirie à Chârost	2 800,00 €
2183/20/0720	matériel informatique pour école de Saint-Ambroix	1 010,00 €
165/94/02911	remboursement dépôt de garantie 2006	450,00 €
2158/822/09820	acquisition d'un souffleur à feuilles pour Mareuil/Arnon	850,00 €
2184/20/0922	acquisition mobilier pour école de Mareuil/Arnon	- 850,00 €
	TOTAL DEPENSES	650,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
1321/823/06821	subvention Etat pour équipement Service espaces verts Sainte-Lizaigne	1 000,00 €
1341/20/0621	Subvention DETR pour travaux isolation maternelle Sainte-Lizaigne	- 1 000,00 €
021/01/900	virement de la section de fonctionnement	650,00 €
	TOTAL RECETTES	650,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
023/01/900	virement à la section d'investissement	650,00 €
60632/20/0720	petit matériel pour école de Saint-Ambroix	- 650,00 €
	TOTAL DEPENSES	- €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette DMB n° 3.

.../...

DOSSIER 2-3 : Reconduction d'une ligne de trésorerie

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1 000 000 €) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2013 de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la reconduction de la ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole selon la modalité suivante : base index Euribor 3 mois moyenne avec une marge de 2 %.

DOSSIER 2-4 : Admission en non-valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal CCPI et sur le budget annexe des déchets ménagers

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables :

- sur le budget principal, un montant de 18,90 € correspondant à des impayés de cantine en 2010,
- sur le budget annexe des déchets ménagers, un montant de 61 379,58 € correspondant à des impayés de redevance sur la période 2000 à 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise les admissions en non valeur de titres irrécouvrables précités.

3 – ENVIRONNEMENT**DOSSIER 3-1 : Présentation du rapport d'activité 2011 de la SEM Energies Renouvelables**

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2011 de la SEM Energies Renouvelables.

DOSSIER 3-2 : Tarifs 2013 de la redevance des déchets ménagers

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les nouveaux tarifs 2013 de la redevance des déchets ménagers en hausse moyenne de 1,9 % par rapport à 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte ces nouveaux tarifs 2013 de la redevance des déchets ménagers.

DOSSIER 3-3 : Convention de mise à disposition de moyens de collecte des déchets ménagers pour le compte du SICTOM de Champagne Berrichonne

Le SICTOM de Champagne Berrichonne sollicite la CCPI pour la mise à disposition de moyens de collecte en porte à porte de déchets ménagers sur le territoire de la commune de Mareuil-S/Arnon dans le cadre de son adhésion à la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais au 1^{er} janvier 2013.

Dans ce contexte, le Président demande au conseil de communauté d'approuver une convention de mise à disposition de moyens de collecte des déchets ménagers communautaires avec le SICTOM pour assurer ce service dans les conditions existantes.

Le SICTOM, dans le cadre de cette convention d'une durée d'un an prenant effet au 1^{er} janvier 2013, versera à la CCPI une participation financière annuelle de 25 000 € net.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention.

.../...

4 – URBANISME, PATRIMOINE ET VOIRIE

DOSSIER 4-1 : Marché de prestation de service pour le mobilier urbain à Issoudun – signature du marché

Le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à signer le marché relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et la maintenance du mobilier urbain ainsi que l'affichage sur le territoire d'Issoudun. Ce marché communautaire est à conclure dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres européen et pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer le marché correspondant.

DOSSIER 4-2 : Marché de prestation de service pour l'entretien du patrimoine arboré d'Issoudun – signature du marché

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le lancement de la consultation sous forme de procédure adaptée et de l'autoriser à signer le marché. Ce marché concerne la taille et l'élagage du patrimoine arboré de la Ville d'Issoudun.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 3 ans. Il est estimé annuellement à 65 000 € HT maximum.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer le marché précité.

DOSSIER 4-3 : Travaux de réhabilitation du parc des Champs d'Amour à Issoudun – signature des marchés

Le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à signer les marchés correspondants, dans le cadre du projet de réhabilitation du parc des Champs d'Amour à Issoudun. La consultation est sous forme de procédure adaptée et le coût des travaux est estimé à 350 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les marchés précités.

DOSSIER 4-4 : Tour Blanche d'Issoudun – demande de subvention FDAU 2012

Le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à déposer un dossier complémentaire de demande de subvention FDAU 2012 auprès du Conseil Général de l'Indre. Ce dossier concerne le projet de création d'un nouveau chemin de ronde et d'une nouvelle scénographie de la Tour Blanche d'Issoudun, site mis à disposition de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à déposer ce dossier de demande de subvention FDAU 2012 auprès du Conseil Général de l'Indre.

DOSSIER 4.5 – Travaux d'aménagement du quartier de la Nation à Issoudun – signature des marchés

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de réhabilitation des espaces extérieurs du quartier de la Nation, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le lancement de la consultation sous forme de procédure adaptée et de l'autoriser à signer les marchés correspondants. Le montant estimatif des travaux (VRD et espaces verts) s'élève à 700 000 € HT.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les marchés précités.

DOSSIER 4.6 – FDAU 2013 - Demande de subvention au Conseil Général – projets de réhabilitation du Parc des Champs d'Amour et de rénovation de l'ELF à Issoudun

Le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention FDAU 2013 auprès du Conseil Général de l'Indre. Ce dossier intègre le projet de réhabilitation du parc les Champs d'Amour et la rénovation de l'Espace Loisirs Forme (ELF) à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention FDAU 2013 pour ces projets auprès du Conseil Général de l'Indre.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET SPORT

DOSSIER 5-1 : Marché de création d'une maison des services périscolaires à Chârost - avenants

Dans le cadre du programme de travaux de création d'une maison des services périscolaires (cantine et accueil de loisirs) à CHAROST conclu en date du 8 juin 2012, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les avenants suivants, après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2012 :

Lot	Libellé	titulaire	Montant HT avenant	Montant final HT
1	Gros œuvre/VRD/espaces verts	MALICHARD	1 298,00	48 820,16
2	Ossature bois/charpente/couverture/bardage	SMAC ROUSSEAU	1 187,00	41 187,00
4	Cloisons/doublage/isolation/plafond	SAS DELESGUES	180,29	24 123,31
5	Menuiseries intérieures bois	MENUISERIES DU CENTRE	1 857,62	35 424,26
6	Plomberie/sanitaires	BERRY CHAUFFAGE	703,20	10 803,20
7	Chauffage/ventilation	MOUROUX	1 098,00	52 838,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les avenants précités.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2012-22 à 2012-26 inclus sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 30 novembre 2012 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 08 décembre 2012.


Le Président
André LAIGNEL